



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Présents
19	19	13
Date de convocation		
Mercredi 11 décembre 2024		

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à 20 heures
Le Conseil Municipal de la commune de LOMBEZ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. COT Jean-Pierre, Maire

Présents : MM Jean-Pierre COT, Christine BEYRIA, Roger HAENER, Chantal VEGA, Cédric PIMOUNET, Marie-Thérèse CAILLE, Pierre GUICHERD, Bernard ANÉ, Josette ALAUX, Isabelle PATRIARCA, Stéphane BOUCHARD, Jean-Pierre DESPAX, Corinne SURAN.

Absents ayant donné une procuration : Joël PELLIS à Christine BEYRIA, Éric DAUBRIAC à Pierre GUICHERD,, Corinne GOMEZ à Jean-Pierre COT, Vanessa BUSQUET à Chantal VEGA.

Absents : Martine RUIZ TAUSTE, Michaël BOUTINES.

Secrétaire de séance : Pierre GUICHERD.

Délibération n°2024-57
Décision modificative n°1.

Le conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 2024-17 portant adoption du budget primitif 2024,

Considérant que les décisions modificatives (DM) sont des actes votés par le conseil municipal qui modifient les prévisions inscrites lord du budget primitif (BP), que les DM sont soumises aux mêmes règles d'équilibre que le BP ;

Considérant que cette première décision modificative permet d'ajuster les crédits en section de fonctionnement qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 13 000 €.

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil décide :

A l'unanimité,

Pour	Contre	Abstention
17	0	0

- VOTE la décision modificative n°1 suivant le tableau suivant**

COMMUNE DE LOMBEZ						
Décision modificative budgétaire N° 2024-1						
Désignation			Dépenses		Recettes	
Fonctionnement			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 66	6618	Intérêts autre dette		1 000 €		
Chapitre 012	64131	Personnel non titulaire		12 000 €		
Chapitre 73	73223	Fonds départemental des DMTO (droits de mutations à titre onéreux)				13 000 €
Total fonctionnement				13 000 €		13 000 €

- **CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au comptable public.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Certifié exécutoire reçu en Préfecture	
Affiché le	

Le Maire, Jean-Pierre COT


